

Questions particulières en matière de contrôle ordinaire

30 novembre 2022 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Réviseurs et experts-réviseurs expérimentés
- Collaborateurs de fiduciaires qui réalisent des contrôles ordinaires ou des audits selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH)
- Professionnels qui doivent connaître les exigences des Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) dans le cadre de leur activité professionnelle

Contenu

- Mettre en évidence, via des présentations et des cas pratiques, certaines procédures particulières découlant du contrôle ordinaire
- Analyser les nouveautés liées au rapport d'audit
- Présenter les expériences et les constatations tirées des inspections de l'ASR

Conditions-cadres

Compétences en révision

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les exigences des Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) concernant les thématiques exposées
- Les constatations de l'ASR tirées des inspections

Vous saurez

- Les appliquer dans le cadre d'un contrôle ordinaire

Responsable du séminaire

Yves Darbellay, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTSuisse, chargé de cours à HEC Lausanne

Conférenciers

Frédéric Coquoz, Expert-comptable diplômé, Directeur Associé, Plafida Société Fiduciaire SA

Yves Darbellay, (voir ci-dessus)

Jessy Rudaz, Expert-comptable diplômé, FIDAG SA

Date

30.11.2022 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTSuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTSuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTSuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.30	Café d'accueil	
08.30–08.45	Introduction	Yves Darbellay
08.45–09.15	Dispositions transitoires des NA-CH	Yves Darbellay
09.15–10.15	<ul style="list-style-type: none">ISA-CH 315 Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement et de la réalisation d'un auditISA-CH 330 Réponses de l'auditeur aux risques évalué	Frédéric Coquoz
10.15–10.30	Pause-café	
10.30–11.30	<ul style="list-style-type: none">Nouvelle NAS-CH 290: Menace d'insolvabilité, perte de capital ou surendettement	Frédéric Coquoz
11.30–12.15	<ul style="list-style-type: none">NAS-CH 890: Vérification de l'existence du système de contrôle interne dans le rapport financier	Frédéric Coquoz
12.15–13.30	Pause de midi	
13.30–14.00	<ul style="list-style-type: none">ISA-CH 720 Les responsabilités de l'auditeur au regard des autres informations	Yves Darbellay
14.00–15.15	<ul style="list-style-type: none">NAS-CH 700 Contrôle ordinaire: fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers	Yves Darbellay
15.15–15.30	Pause-café	
15.30–17.00	<ul style="list-style-type: none">Éléments probantsSondages en auditAudit des estimations comptables et des informations y afférentes	Jessy Rudaz

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.